

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000167-133

DATE : Le 14 février 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CLAUDE BOUCHARD, j.c.s.

SYLVIE CLOUTIER

Demanderesse

c.

USG CORPORATION
et
UNITED STATES GYPSUM COMPANY
et
CGC, INC.
et
NEW NGC, INC.
et
LAFARGE NORTH AMERICA, INC.
et
LAFARGE CANADA, INC.
et
CERTAINEED CORPORATION
et
CERTAINEED GYPSUM, INC.
et
CERTAINEED GYPSUM CANADA, INC.
et
TIN INC. (autrefois connue sous la raison sociale TEMPLE-INLAND INC.)
et

PABCO BUILDING PRODUCTS, LLC

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

**JUGEMENT SUR DEMANDE POUR AUTORISER UN DÉSISTEMENT
CONTRE CERTAINES DÉFENDERESSES**

[1] **CONSIDÉRANT** que les parties sont impliquées dans un litige de la nature d'une action collective;

[2] **CONSIDÉRANT** que la Demanderesse demande la permission de se désister de sa *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante* (ci-après la « **Demande en autorisation** ») contre les Défenderesses CertainTeed Corporation, CertainTeed Gypsum, Inc. et Certain Teed Gypsum Canada, Inc.;

[3] **CONSIDÉRANT** les représentations des avocats;

[4] **CONSIDÉRANT** le jugement rendu par la Cour supérieure de Justice de l'Ontario le 19 décembre 2019 dans l'affaire *Bowen Real Estate Holdings Inc. v. USG Corporation & als.*, Cour supérieure de justice de l'Ontario, dossier numéro CV-13-4003CP;

[5] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation;

[6] **APRÈS EXAMEN**, il y a lieu de faire droit à la demande de la Demanderesse;

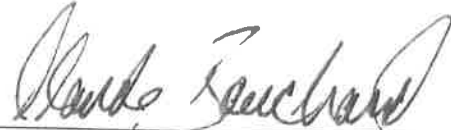
POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **AUTORISE** la Demanderesse à se désister, sans frais, de sa *Demande en autorisation* à l'égard des Défenderesses CertainTeed Corporation, CertainTeed Gypsum, Inc. et Certain Teed Gypsum Canada, Inc.;

[8] **PREND ACTE** que la Demanderesse déposera au dossier de la Cour un acte de désistement dans les dix (10) jours du présent jugement;

[9] **DISPENSE** la Demanderesse de publier tout avis en lien avec le présent jugement;

[10] **LE TOUT** sans frais de justice.



CLAUDE BOUCHARD, j.c.s.

Siskinds, Desmeules, Avocats, Casier #15
Me Karim Diallo
43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Avocats de la demanderesse

Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.
Me Sylvie Rodrigue
Me Geneviève Bertrand
1, Place Ville Marie, bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 4R4
Avocats de USG Corporation, United States Gypsum Company et CGC, Inc.

Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Me Nick Rodrigo
1501, avenue McGill College, 26^e étage
Montréal (Québec) H3A 3N9
Avocats de New NGC, Inc.

McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Me Stéphanie St-Jean
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Avocats de Lafarge North America, Inc. et Lafarge Canada, Inc.

Miller Thomson LLP
Me Fadi Amine
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 4W5

200-06-000167-133

PAGE : 4

Avocats de Certaineed Corporation et Certaineed Gypsum Canada, Inc.

Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.

Me Joëlle Bolsvert

Me Guy Poitras

1, Place Ville Marie, bureau 3700

Montréal (Québec) H3B 3P4

Avocats de Pabco Building Products, LLC

Fonds d'aide aux actions collectives

Me Frikia Belogbi

1, rue Notre-Dame Est, bureau 10 :30

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Date d'audience : 15 janvier 2020